



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MERCREDI 7 DECEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le premier décembre deux mil seize, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Chazelles-sur-Lyon, le mercredi sept décembre deux mil seize, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

\*\*\*\*\*

**Présents** : Pierre VERICEL - Ennemond THIVILIER - Michel NEEL - Annie CHAPUIS - Ludovic PADUANO - Jeanine RONGERE - Roberte HOSPITAL - Pierre THOLLY - Marie-France DI PALMA - Frédéric BERTHET - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Georges VINCENT - Christiane CLEMENSON - Michel FAURE - Sylvie CHANAVAT - Florence COURSIMAULT - Aurélie PITAVAL - Annie BONNIER - Danielle VIRICEL - Gérard HAEGY - Jean-Paul BLANCHARD - Anne-Marie JACQUEMIN - Aline CIZERON - Hélène BROUILLAT.

**Absents ayant donné procuration** : Florence DELORME-PAILLEUX à Michel NEEL - Hervé LASSABLIÈRE à Annie CHAPUIS - Christopher LAMBERT à Florence COURSIMAULT - Véronique MEUNIER à Marie-France DI PALMA.

**Secrétaire élue pour la session** : Annie CHAPUIS

**Directrice des Services, Collaboratrice du Maire** : Carine BON

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

1. DECISION MODIFICATIVE N° 3
2. ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES TITRES DE RECETTES DES ANNEES 2013 ET 2014
3. DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES  
INFORMATIONS

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016**

J.P.BLANCHARD fait remarquer que les élus n'ont pas reçu le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2016. Monsieur le Maire dit qu'il a validé le procès-verbal, cependant il confirme qu'il n'a pas été transmis aux élus, il sera donc approuvé lors de la prochaine séance, soit le 15 décembre 2016.

1- DECISION MODIFICATIVE N°3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7/12/2016 DECISION MODIFICATIVE N 3					
Désignation	Dépenses		Recettes		Commentaires
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	15 103,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	virement à l'investissement
<b>TOTAL D 023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>15 103,47 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>TOTAL D 66: Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>R-73-73111:Contributions directes</b>			21 066,00 €		Rectificatif des bases de TH, TFB et TFNB car dégrèvements non pris en compte lors de la notification par l'Etat
<b>TOTAL R-73: IMPOTS ET TAXES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 066,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>R-040-722: Immobilisations corporelles</b>					
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 962,53 €	Travaux en régie
<b>TOTAL R 040 Opérations d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 962,53 €</b>	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 103,47 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 066,00 €</b>	<b>5 962,53 €</b>	
		<b>-15 103,47 €</b>		<b>-15 103,47 €</b>	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7/12/2016 DECISION MODIFICATIVE N 3					
Désignation	Dépenses		Recettes		Commentaires
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
<b>INVESTISSEMENT</b>					
D-2315-01 Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	5 962,53 €	0,00 €	0,00 €	Travaux en régies
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 962,53 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
D-20422-72: Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	4 000,00 €				moins d'opérations façades
<b>TOTAL D 20 Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
D-2313-412: Constructions	17 066,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Marché Nouveau stade réglé
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>17 066,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 103,47 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>21 066,00 €</b>	<b>5 962,53 €</b>	<b>15 103,47 €</b>	<b>0,00 €</b>	
		<b>15 103,47 €</b>		<b>15 103,47 €</b>	

VOTE : 23 POUR – 6 ABSTENTIONS

2- ADMISSIONS EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTES DES ANNEES 2013 ET 2014

Sur proposition de Mme la trésorière de Chazelles sur Lyon, le conseil municipal est appelé à délibérer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

- Exercice 2014 : montant 168€ ; objet : taxe sur la publicité extérieure
- Exercice 2013 : montant 122€ ; objet : cantine/périscolaire

VOTE : UNANIMITE

### **3- DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

- Vu l'article L.5211-6-I du code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe,
- Vu l'arrêté préfectoral n°68 du 29/3/2016 portant schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Loire
- Vu l'arrêté préfectoral n°198 du 13/6/2016 fixant le projet de périmètre du nouvel EPCI de l'Est Forézien issu de la fusion de la CCFF, de CCCM, et CCB et l'extension aux 7 communes de la CCPSG et aux 9 communes de la CCFL,
- Vu l'arrêté préfectoral n°286 du 29/09/2016 portant création du nouvel EPCI « Forez Est ».

CONSIDERANT qu'entre deux renouvellements généraux de conseils municipaux, il est procédé à la détermination du nombre et à la répartition des sièges de conseillers communautaires dans les conditions prévues à l'article L5211-6-2 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le nombre de sièges total pour le futur EPCI issu des règles de droit commun de l'article L5211-6-1 est de 79 sièges,

CONSIDERANT qu'en conséquence la commune disposera de 5 sièges au sein du conseil communautaire de l'EPCI « Forez Est »,

CONSIDERANT qu'il convient ainsi de procéder à l'élection des futurs conseillers communautaires,

CONSIDERANT qu'entre deux renouvellements généraux de conseils municipaux, si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

CONSIDERANT que la répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne,

La liste suivante de 5 candidats (4 élus de la majorité et 1 élu de la minorité) a été déposée :

- Pierre VERICEL
- Ennemonde THIVILIER
- Annie CHAPUIS
- Jeanine RONGERE
- Jean-Paul BLANCHARD

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour l'élection des 5 conseillers communautaires du futur établissement public de coopération intercommunale « Forez Est ».

VOTE : UNANIMITE

### **INFORMATIONS**

- Décision du maire relative à l'emprunt 2016 d'un montant de 190 000€
  - Décision du maire relative au marché de remplacement des menuiseries dans le cadre de l'ADAP. Après consultation, l'entreprise MICHOLET a été retenue pour un montant de 44 269,76 € TTC.
- 
- M.C.BERTHOLLET rappelle que le marché de Noël aura lieu le jeudi 8 décembre à partir de 16h30 au jardin public.
  - P.THOLLY communique les premiers résultats du Téléthon. La participation de l'association Verticoise, le samedi 26 novembre, a permis de récolter 1 197 €. Les diverses animations du samedi 3 décembre ont rapporté la somme de 3 117 €.

Cette journée a été une réussite dans son ensemble et devrait être reconduite l'an prochain.

J.RONGERE ajoute que les résultats définitifs ne seront connus qu'en février 2017, dans l'attente des promesses de dons faites au 3637 et du concert Gospel qui aura lieu le 4 février dont les bénéfices seront reversés au Téléthon.

Monsieur le Maire souhaite tirer un coup de chapeau aux enfants du CME dont il a beaucoup apprécié la présence à cette manifestation.

- G.HAEGY explique que la visite des services techniques avec les enfants du CME était intéressante et il conseille aux élus qui n'ont pas encore visité de le faire.

- D.VIRICEL demande des explications sur la mise en sens interdit de la rue de l'Egalité.

Monsieur le Maire indique que le groupe de travail « sécurité » a identifié un point noir à cet endroit et après réflexion, il a été décidé de mettre la rue en sens unique rentrant.

La séance est levée à 21H30